

C'est pour cela que je répète une proposition que j'ai faite à plusieurs reprises: quels que soient les avantages de la loi que nous étudions, le temps est venu d'établir une Commission royale d'enquête sur le crime représentant les gouvernements fédéral et provinciaux afin d'étudier cette question car le racket qui à cours chez nous représente de nombreux millions de dollars et il faut donc enquêter à fond et en toute connaissance de cause.

Il est presque 6 heures. Si la Chambre le permet, dans un instant je vais proposer l'ajournement. Je me bornerai à dire que pour l'instant que l'amendement proposé et présenté par le député représente une tentative pour faire protéger la règle du droit par le pouvoir judiciaire. Il fait disparaître bien des dangers, sinon tous, que comportait

*Protection de la vie privée*

l'article initial et sans vouloir aller jusqu'à dire qu'il satisfait tout le monde, c'est vraiment un exemple de ce que le Parlement peut faire quand on reconnaît, face à la critique de l'opposition à laquelle se sont joints des partisans du gouvernement, que c'est ici que l'on garantit la liberté. Je pense que cet amendement, dont je parlerai un peu plus longuement, fait des concessions qui font disparaître la plupart des aspects répréhensibles que comportait le bill lors de sa présentation.

**M. l'Orateur adjoint:** Malgré l'horloge, nous pourrions peut-être dire qu'il est maintenant 6 heures. La Chambre s'ajourne donc à 2 heures demain.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)